



PIECES A FOURNIR
POUR ATTESTATION D'ACCUEIL

Preuve de l'identité

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport (pour français et ressortissants européens)
- Carte CEE, carte diplomatique, carte spéciale Ministère Affaires Etrangères
- Carte de Séjour temporaire ou de Résident, certifié. Résidence ressortissants Algériens
- Récépissé de demande de renouvellement d'un titre de séjour
- **Refusé** : récépissé de 1^{ère} demande d'un titre de séjour

Le ou les livrets de famille.

Preuve du domicile

Les conditions normales de logement doivent être appréciées au regard de la sécurité, de la salubrité et d'un minimum de confort.

- bail locatif
ou acte de propriété
et dernière facture eau, électricité, gaz ou téléphone ou quittance de loyer

Les demandes d'attestation d'accueil présentées par les sous-locataires dépourvus de bail locatif ou des occupants sans titre sont irrecevables.

Conditions de ressources

Minimum SMIC (1204,20 € nets au 01/01/2019)

- 3 dernières fiches de paie
- ou talon de pension
- ou attestation de versement du RSA
- ou relevés de compte bancaire ou postal précisant les ressources.
- ou avis d'imposition

Timbre fiscal

1 timbre fiscal électronique pour attestation d'accueil d'un montant de 30,00 € (bureaux de tabac ou Services des impôts)

Sur papier libre indiquer lisiblement :

Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et n° de passeport de la ou des personne(s) accueillie(s).

+ DATES EXACTES D'ENTREE et de SORTIE du Territoire Français

IMPORTANT

L'hébergeant ou l'hébergé devra souscrire une assurance à hauteur d'un montant minimum de 30.000 euros, couvrant l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale. L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.

En cas de souscription d'une assurance par l'hébergeant, joindre l'attestation d'assurance à l'attestation d'accueil lors de l'envoi à l'hébergé.